

TAP CINEMA LIVRE BLANC

La situation du TAP cinéma, et plus généralement du cinéma à Poitiers, est depuis plusieurs mois sous les feux de l'actualité. Les informations qui ont circulé sur Internet ou paru dans la presse nous semblent aujourd'hui devoir être précisées ou commentées afin que le public ait accès à l'ensemble des données de la réflexion menée par l'Association et la Direction de la Scène Nationale.

SOMMAIRE

• HIER	
I – L’ASSOCIATION DE GESTION DU TAP-SCENE NATIONALE	3
II - UN PROJET DE LONGUE DATE : POUR L’ASSOCIATION	3
Un historique qui fait comprendre le présent	
III – 2008 LES PROJETS D’AUGMENTATION DE L’OFFRE CINEMATOGRAPHIQUE SUR LE GRAND POITIERS	5
Eléments de chronologie	
• AUJOURD’HUI	
I – LES CRITERES POUR UNE VISION GLOBALE	7
A – Les conditions du succès d’une salle art et essai	7
B - Le marché de l’exploitation cinématographique	8
C - De l’influence d’un réaménagement de l’offre globale sur le territoire.....	9
II – TROIS PROJETS A L’ETUDE.....	10
1. Ville de Poitiers : 3 salles CGR au Castille.....	10
2. Tap Cinéma transformé.....	11
3. Tap Cinéma : 6 salles avec bureaux et accueil.....	12
• DEMAIN	
CONCLUSION PROVISOIRE	13

LIVRE BLANC - TAP CINEMA

HIER

I - L'ASSOCIATION DE GESTION DU TAP- SCENE NATIONALE

- **1954** Inauguration du théâtre. Il sera exploité par un concessionnaire privé jusqu'au décès de celui-ci. La programmation cinéma occupe une très grande place.
- **1978** Création de l'**AGAT**, Association de Gestion et d'Animation du Théâtre. Une mission de programmation de spectacle vivant et d'exploitation cinématographique lui sont confiées. En 1986, l'établissement est conventionné avec le Ministère de la Culture. L'activité cinéma d'Art et d'Essai est réaffirmée et la salle du Théâtre lui est principalement dédiée. C'est une des raisons de la programmation de l'établissement dans les quartiers. En 1991, il obtient le label **Scène Nationale**. Ouverture en 2008 du **Théâtre & Auditorium de Poitiers, Scène Nationale**.

II - UN PROJET DE LONGUE DATE POUR L'ASSOCIATION

- **2002**, l'association de gestion de la Scène Nationale est déjà porteuse d'un projet de développement de son activité cinéma. Il est accueilli favorablement par la Ville de Poitiers (article paru le 17 janvier 2002 dans Centre Presse).
- **De 1992 à 2002**, les entrées payantes sont **passées de 27 500 à 58 000**.
 - **Avec un seul écran**, la fréquentation est déjà proche de son maximum. Avec l'ouverture du Théâtre-Auditorium, le nombre de jours consacrés à l'exploitation cinéma de l'ancien Théâtre augmentera peu ; **ce sera 25 jours de plus en 2009 pour un total annuel de 62 000 entrées**.
 - **En conséquence, un projet de multisalle Art et Essai est proposé** parallèlement au projet de construction du TAP où il n'a pas été prévu de salles pour le cinéma.

Ce projet répondait alors à plusieurs objectifs dont la pertinence est toujours d'actualité :

- 1. Développer et enrichir l'offre de cinéma Art & Essai à Poitiers**
- 2. Réduire le besoin en financements publics de l'activité cinéma** au sein de la scène nationale en améliorant sa rentabilité
- 3. Dégager des financements supplémentaires pour le spectacle vivant** au Théâtre & Auditorium sans augmentation de subventions de fonctionnement globales de la Scène Nationale
- 4. Offrir un lieu de rencontre convivial au public**, favorable à la réalisation des missions d'action culturelle de l'association
- 5. Conserver les espaces de bureaux de l'équipe** du cinéma et des Rencontres Henri Langlois qui n'ont pas été prévus au TAP.

- **2004 Le projet culturel et artistique** demandé au directeur et approuvé en juillet par le comité des tutelles financières de la Scène Nationale : le Ministère de la Culture, la Ville, la Région et le Département. Il y est réaffirmé à la page 8 :
 - ▶ « Le Théâtre « Municipal » sera restructuré avec plusieurs écrans pour accueillir notre activité cinéma ».
 - ▶ L'avantage d'un multisalle y est exposé, notamment sur les points 2 et 3 cités plus haut.
 - ▶ L'avantage financier est pris en compte dans le budget prévisionnel du TAP à l'ouverture qui est approuvé et fixe, dès cette date, la hauteur de la subvention qui sera versée par chacune des tutelles financières en 2008¹.

- **2006 Un dossier exposant le projet de transformation du Théâtre « Municipal » en multisalles est envoyé à la Ville de Poitiers.** Ce projet est présenté au Maire et à l'adjointe à la culture en juillet 2006.

- **2007 Mai. Une étude de marché cinématographique Art et Essai de Poitiers** est réalisée à la demande de la Ville de Poitiers² et permet l'évaluation du projet de l'association. Elle est réalisée par Hexacom, l'un des deux cabinets agréés par le CNC³.
 Cette étude de marché confirme, au regard du bassin de population⁴, le sous équipement de la ville en nombre d'écrans art et essai ainsi que le fort potentiel de développement de la fréquentation de ce secteur qui pourrait atteindre 140.000 entrées⁵.

2007 Juillet. La Ville et la DRAC organisent une rencontre avec Le Dietrich pour envisager une programmation complémentaire sur un site unique.

La Scène Nationale a fait une proposition dans ce sens mais après deux réunions Le Dietrich n'a pas souhaité donner suite.

La Ville de Poitiers informe l'association de la Scène Nationale que le projet ne sera pas mis en œuvre avant la fin du mandat du Maire et que le projet devra être repris après les élections de 2008.

→ **Arrêt provisoire de l'étude de la transformation du Théâtre, fin 2007.**

¹Cette hypothèse budgétaire a été retenue à la suite d'une étude faite par la direction de la Scène Nationale :

. **A la demande des tutelles** (Etat, Ville, Région, Département), une comptabilité analytique a été mise en place pour faire apparaître intégralement la réalité des coûts de fonctionnement de l'exploitation cinématographique afin **qu'ils soient comparables avec les comptes d'exploitation des établissements uniquement consacré à l'exploitation cinématographique**. A partir de 2004, les comptes analytiques de la Scène Nationale de Poitiers ont été présentés sous cette forme ce qui n'est pas le cas des autres Scènes Nationales exploitant un cinéma. Ce qui rend les comparaisons difficiles..

. **Un budget prévisionnel d'une éventuelle exploitation de 4 écrans** consacrés à l'Art et Essai à Poitiers a été établi à partir du résultat d'exploitation de l'exercice 2003 que la direction des **400 Coups d'Angers** (5 salles à l'époque), a bien voulu nous fournir avec son organigramme et le nombre d'équivalents plein temps.

²Cette étude est nécessaire au dépôt de toute demande d'implantation ou d'agrandissement d'une salle de cinéma auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial qui délivre les autorisations préalables.

³Centre National du Cinéma et de l'image animée : établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre de la culture, qui assure la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines du cinéma et des autres arts et industries de l'image.

⁴Croissance démographique importante, population jeune et étudiante très importante, forte proportion de cadres.

⁵A comparer aux 78.000 entrées réalisées en 2009 par le Dietrich et le TAP cinéma.

- **2008 Le Contrat d'Objectifs et de Moyens du TAP (2008-2011)** qui doit être signé par l'Etat, la Ville, la Région et le Département est finalisé. Ce contrat reprend **le projet**, approuvé par le comité des tutelles financières et fixe le cadre de sa mise en œuvre pendant les quatre années de sa durée.
- **2009 Le Contrat d'Objectifs et de Moyens est signé par l'Etat et les collectivités locales, le 6 mars 2009. Le cinéma figure parmi les quatre domaines privilégiés de l'action confiée à la Scène Nationale** et il est indiqué, page 12, que **la transformation de cette salle unique en multiplexe est à l'étude.**
A l'annexe 3, le projet est présenté en détail¹.

III – 2008 LES PROJETS D'AUGMENTATION DE L'OFFRE CINEMATOGRAPHIQUE

► Eléments de chronologie

- CGR dépose une demande d'extension de 1.057 places (+70%) au Méga CGR de **Buxerolles.**
- Cinéma Alizés dépose une demande d'implantation d'un complexe de 8 salles et 1.501 places à **Fontaine-le-Comte.**

- **2009 Mars.** Les autorisations d'extension à Buxerolles et d'implantation à Fontaine-le-Comte **sont refusées par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial² : elles ne répondent pas à un aménagement raisonné de l'agglomération de Poitiers.**
- **2009 Printemps.** Le président de la communauté d'agglomération ouvre des négociations avec CGR afin de trouver une solution permettant l'ouverture d'un complexe cinématographique généraliste à Fontaine-le-Comte.
- **2009 Septembre : nouvelle étude portant sur l'ENSEMBLE du marché**
A la demande de la Ville, Hexacom fait une étude portant sur l'ensemble **du secteur : généraliste et art et essai.** Trois documents sont rendus, le dernier en novembre. Cette étude évalue un potentiel de public autorisant :
pour l'Art et Essai, 5 à 6 salles,
pour le cinéma généraliste, 17 ou 18 salles.

Novembre La Ville et la DRAC³ présentent à l'association un scénario d'exploitation de 3 salles au sein du CGR Castille, lui demande d'en étudier les avantages et inconvénients et de proposer un compte d'exploitation prévisionnel.

¹L'annexe 3 du Contrat d'Objectifs et de Moyens expose le projet d'exploitation d'un cinéma de 4 salles.

L'intérêt d'un multisalle et les principes d'une diversification de la programmation y sont développés. Cette offre permet une augmentation des recettes propres donc une forte diminution **du besoin de financement public de l'activité cinéma et augmente par conséquent** le budget artistique consacré au spectacle vivant.

²La Commission Départementale avait refusé le 14 novembre 2008 l'extension du Méga CGR de Buxerolles.

Le Préfet de la Vienne et le Médiateur du cinéma avaient formé un recours contre la décision du 22 octobre 2008 de la Commission Départementale autorisant la création du multiplexe de Fontaine-le-Comte.

³Direction Régionale des Affaires Culturelles, Ministère de la Culture

- **2010 Janvier.** Dans une première étude, la Scène Nationale livre une analyse défavorable du projet sur le plan des locaux, de l'identité, de la programmation, de l'équilibre financier qui n'est pas amélioré.
- **Février** La Ville invite l'association à chiffrer et argumenter ses contrepropositions, et lui communique l'étude de marché d'Hexacom.
- **Mars** L'association remet à l'Etat et à la Ville de Poitiers **une étude de 3 hypothèses** :
 - ❶ 3 salles au Castille, ❷ 3 salles au Castille + maintien TAP Cinéma (4 écrans), ❸ totalité du Castille ramené à 6 salles pour installer des bureaux et un accueil plus vastes.
- **Avril** L'association adresse une étude fonctionnelle et financière comparative de 3 hypothèses :
 - ❶ 3 salles au Castille, ❷ création de 4 à 5 salles au théâtre municipal, ❸ totalité du Castille ramené à 6 salles.
- **4 Mai 1^{ère}** Rencontre avec CGR sous l'égide de la Ville. Aucun représentant de l'Etat n'est présent. A la demande du TAP, le représentant de CGR indique que sa société est prête à céder l'exploitation de 5 ou 8 salles du Castille.

La Mairie confirme que son projet porte sur 3 salles seulement et écarte à nouveau les propositions de l'association. Cette proposition prévoit donc un parc cinématographique très éloigné de l'étude de marché.

**Pour l'Art et Essai : 4 salles (- 2)
Pour le cinéma généraliste : 25 salles (+ 7)**

- **31 Mai 2^{ème}** Rencontre avec le CGR, en présence de l'Etat et de la Ville. A la demande du Directeur Régional des Affaires Culturelles, une rencontre est organisée avant de recevoir le représentant du CGR. Celui-ci évoque quelques propositions allant dans le sens de l'analyse de l'association. La Ville réaffirme que, seule, est à étudier la proposition de la mise à disposition de 3 salles.
- La Ville demande à l'association d'entrer en phase de finalisation de son projet.**

AUJOURD'HUI

I - LES CRITERES POUR UNE VISION GLOBALE

► A - Les conditions du succès d'une salle art et essai

→ Selon le Centre National du Cinéma

Les spécificités des salles Art et Essai constituent un aspect important dans les motivations des spectateurs. En effet, l'établissement Art et Essai est vécu comme un lieu à part. Il représente une certaine conception de la salle de cinéma, comme havre de calme et de réflexion, à l'opposé de l'ambiance commerciale des complexes grand public. [...] Eloignée des standards modernes des complexes, la salle Art et Essai apparaît comme un écrin pour une œuvre différente ; elle contribue à affirmer le statut « à part » des films Art et Essai, qui se découvrent davantage qu'ils ne se consomment.

Rapport CNC Perceptions du public des cinémas Art et Essai analyse qualitative octobre 2006 p. 14

Si le classement Art et Essai d'une salle par le CNC repose d'abord sur des critères quantitatifs de programmation (nombre de films art et essai projetés, nombre de séances en VO), il apprécie également des critères qualitatifs : politique d'animation, travail de proximité (séances pour les scolaires, les seniors), soirées thématiques, opérations conjointes avec les institutions culturelles locales, politique de diffusion de courts métrages, qualité de l'information auprès des publics, rencontre avec les cinéastes... **Une salle art et essai remplit donc des missions d'accompagnement des films** auprès du public que n'assure pas une salle généraliste.

La réalisation de ces missions nécessite des moyens humains, matériels et d'espaces spécifiques.

→ Selon le Cabinet Hexacom

Le Cabinet Hexacom résume ainsi les facteurs de succès d'un équipement art et essai¹:

L'identité du lieu La vocation cinématographique, culturelle et d'éducation à l'image du lieu doit être nettement marquée à travers la configuration, la décoration, les services, l'affichage, le personnel....

La programmation Résolument art et essai, elle doit néanmoins éviter d'apparaître « élitiste » en laissant la place à des films art et essai porteurs susceptibles de toucher un large public. Environ 60% des films qui sortent en France chaque année sont recommandés art et essai.

L'animation La programmation ne va pas sans un accompagnement des films par des soirées, des débats, des invités, des avant-premières, des conférences...

La communication Le support de communication avec le public doit à la fois permettre de toucher le plus grand nombre et d'entretenir le lien avec le public fidélisé. L'idéal est sans doute l'édition d'un programme mensuel avec envoi aux abonnés

Le confort Il s'agit ici de « copier » le meilleur des multiplexes les plus récents : confort des fauteuils, visibilité (gradinage et proportion des salles), qualité du son et de l'image.

¹ Etude du marché cinématographique art et essai de Poitiers – Hexacom – mai 2007 p. 27

Les spectateurs des films Art et Essai sont incités à venir dans un établissement Art et Essai d'abord en raison de la diversité de la programmation (97,9 %), de la convivialité des lieux (91,4 %), et du prix des places (moins élevé que dans les établissements non classés selon les données du CNC)¹.

► B - Le marché de l'exploitation cinématographique

La programmation : l'accès aux films

La diversité de la programmation art et essai couvre un vaste champ qui va des films Jeune Public aux œuvres du répertoire, des filmographies étrangères au cinéma de recherche et qui doit comporter aussi des films grand public d'auteurs reconnus. Ce sont ces films Art et Essai grand public (et il y en a plus qu'on ne le croit) qui sont porteurs de grosses recettes de billetterie, amènent le public à fréquenter le lieu et permettent aussi à la salle art et essai de jouer son rôle de découvreur d'œuvres et d'auteurs nouveaux.

Ces films grand public, réalisés par des cinéastes comme Clint Eastwood, Claude Chabrol, Woody Allen, Sean Penn, Tim Burton, Sam Mendes, Bertrand Tavernier, François Ozon, Steven Soderbergh, Jacques Audiard, Stephen Frears, Gus Van Sant, Costa Gavras, Ang Lee ou Sofia Coppola, pour n'en citer que quelques uns, sont des films recommandés art et essai qui peuvent être programmés par les salles généralistes qui font le plus souvent le choix de la version française. Les derniers films des réalisateurs cités ci-dessus l'ont tous été au CGR Castille... et pour la plupart en VO !

Les sociétés de distribution des films

Lorsqu'un distributeur établit le plan de sortie d'un film il choisit naturellement les salles qui vont lui donner la meilleure exposition. Un mono écran, parce qu'il doit « faire tourner » les films et ne peut proposer que quelques séances sur une semaine, sera toujours plus faible à cet égard qu'un multisalle qui peut afficher le même film sur un écran à toutes les séances. Quand bien même les distributeurs apprécient le travail d'accompagnement que mène une salle art et essai, le nombre de séances et d'entrées potentielles sont évidemment les éléments déterminants de leur choix.

La concurrence entre les exploitants des salles

Les salles sont donc en concurrence entre elles pour obtenir les films. Là encore, l'exploitant indépendant d'une seule salle est moins fort qu'un groupe qui en exploite plusieurs dans des villes différentes². Et le cinéma associatif, aux tarifs bas, est moins rémunérateur pour le distributeur que les salles commerciales où le prix du billet est plus élevé.³

¹ Le Public du cinéma Art et Essai – CNC octobre 2006 p. 33

² Les trois premiers exploitants en 2009 étaient **Europalaces** (cinémas Pathé et Gaumont) avec 744 écrans soit 13,6% du parc d'écrans en France, **CGR** (375 écrans, 6,9% du parc), **UGC** (371 écrans 6,8% du parc). Source CNC

³ La rémunération du distributeur, que l'on appelle couramment location de film, est proportionnelle aux recettes de billetterie, en général 50%.

On a vu plus haut que sa situation de salle mono écran était préjudiciable et que nombre de films art et essai grand public qui auraient eu leur place au TAP cinéma ont été présentés dans l'une des 8 salles du CGR Castille. En ce sens l'exploitation d'écrans supplémentaires renforcerait indubitablement notre « attractivité » aux yeux des distributeurs.

► C - De l'influence d'un réaménagement de l'offre globale sur le territoire

Avec l'implantation d'un multiplexe généraliste de 8 salles à Fontaine-le-Comte, auxquelles s'ajoutent les 12 salles de Buxerolles, la question se pose de l'orientation future de la programmation du CGR Castille (5 salles).

Sur un bassin de population comme celui du Grand Poitiers (133.000 habitants), il sera difficile d'obtenir 3 copies d'un même film¹.

Interrogé lors de notre première rencontre le 4 mai dernier, le représentant de CGR, reconnaissant qu'il y aurait peu de 3^{ème} copie, a indiqué que le CGR Castille aurait vocation à présenter des films en continuation d'exploitation, c'est-à-dire prolongerait l'exploitation des films présentés en sortie nationale à Buxerolles et /ou à Fontaine-le-Comte.

Cette perspective offre une attractivité moindre du cinéma généraliste en centre ville.

L'autre hypothèse serait que le CGR Castille renforce sa programmation mixte avec une part grandissante de films art et essai porteurs en VO, comme il a entrepris de le faire depuis bientôt trois ans. Lors d'une visite des locaux, il nous a été confirmé que la programmation du Castille se démarquait de celle de Buxerolles et se rapprochait davantage de celle du TAP cinéma.

En dépit des propos rassurants de la Ville et de la DRAC qui affirment que les deux opérateurs art et essai sont le TAP cinéma et le Dietrich et que CGR doit rester un exploitant généraliste au centre ville, l'association s'inquiète : CGR ne vient-t-il pas de reprendre l'exploitation du Dragon à la Rochelle en qualité d'opérateur art et essai ?

En conséquence, le TAP cinéma demande que soit rédigé un accord de programmation avec CGR qui lui garantisse une priorité sur les films art et essai porteurs, une exclusivité sur les films art et essai en VO et un partage sur les films d'auteurs français. Il va de soi que le TAP s'engage à considérer, dans la mise en œuvre de cet accord, le droit d'accès au film du Dietrich.

Cette demande est accueillie favorablement par la Ville et la DRAC qui en reconnaissent la légitimité. Toutefois CGR n'a donné, à notre connaissance, aucune réponse officielle à l'association, même si son secrétaire général, présent aux deux réunions, a entendu notre demande et n'a pas formulé d'opposition de principe. En tout état de cause, il nous paraît risqué de s'engager à la conclusion d'un accord global avec CGR avant d'avoir obtenu son engagement par écrit sur ce point.

¹Les distributeurs prévoient de donner une 3^{ème} copie uniquement pour les films qui sortent à plus de 500 copies sur l'ensemble du territoire national.

II – TROIS PROJETS A L'ETUDE

1. Le projet de la Ville : exploitation par la scène nationale des salles 1, 2 et 3 du CGR Castille (Salle 1 : 231 places - Salle 2 : 139 places - Salle 3 : 89 places)

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - 2 écrans Art et essai supplémentaires - Permet l'ouverture d'un multiplexe à Fontaine-le-Comte Ce projet est le résultat des négociations menées par la CAP auprès de CGR - Projet le plus rapide à mettre en œuvre Pas de travaux lourds préalablement à l'installation de l'association au Castille - Projet le moins onéreux Les travaux de séparation des deux exploitations et de décoration des espaces gérés par le TAP cinéma sont financés par les droits acquis au compte de soutien¹ - Pas d'interruption d'activité pour le TAP cinéma Les projections ont lieu au Théâtre jusqu'à ce que les salles soient prêtes à recevoir le public. 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème d'identité La séparation des deux exploitations est difficile à mettre en œuvre. De nombreuses installations techniques (éclairage secouru, climatisation, baie numérique...) et locaux de stockage sont communs aux salles de 1 à 5. Les flux de public vont se mélanger (les salles 4 et 5, exploitées par CGR sont au fond à gauche du hall permettant d'accéder aux salles 1 2 3) Les toilettes sont communes au sous-sol. - Pas de grande salle Il devient impossible d'organiser, en lien avec des associations ou des partenaires comme c'est le cas aujourd'hui, des projections rassemblant un public nombreux (Nuit du Court, Avant premières...) - Pas de bureaux pour l'équipe - Pas d'espace d'accueil pour le public - Question de la propriété du fonds de commerce non réglée Cette question détermine la propriété du compte de soutien - Montant élevé de la mise à disposition CGR demande 230.000€ HT par an (dont 180.000 à charge de la scène nationale et / ou de la Ville) en contrepartie de la mise à disposition des murs, des équipements (projecteurs, fauteuils...), de leur entretien (ménage, maintenance, réparation,) et des charges (eau, électricité, taxes). - Peu d'amélioration de la rentabilité de l'activité Malgré une augmentation prévisionnelle des recettes (90.000 entrées), l'activité présente un besoin de financement de 330K€. - L'aménagement cinématographique global reste déséquilibré Salles généralistes 25 Salles art & Essai 4 - Quelle perspectives pour le TAP cinéma si CGR cesse son activité au centre ville ?

¹ Une taxe spéciale additionnelle (TSA) de 10,72% est perçue sur le prix des billets cinéma. Elle vient alimenter le **compte de soutien** financier de l'Etat à l'industrie cinématographique (SFEIC). Les droits acquis par un exploitant sont générés par le versement de cette taxe et calculés annuellement. Le TAP cinéma a versé 27.468€ au titre de la TSA en 2009 ce qui représente 19.880€ de **droits acquis**, lesquels permettent de financer 90% du montant de travaux réalisés dans l'établissement au titre des améliorations techniques, de l'accessibilité, du remplacement du matériel, etc.

2. Le projet initial de l'association : transformation du théâtre municipal en cinéma de 4 à 5 salles

Avantages	Inconvénients												
<ul style="list-style-type: none"> - Programme architectural sur mesure Définition du nombre de salles, de leur jauge, des espaces publics, des espaces de bureau, prise en compte de l'accessibilité ... - Maintien de l'activité dans le bâtiment historique - Le financement public est certes important mais il porte sur de l'investissement. - 90% du coût des travaux éligibles au SFEIC après subventions seront remboursés au titulaire du compte de soutien par tranche de 180.000€ tous les 3 ans (avance automatique renouvelée) - Entrées prévisionnelles estimées à 128.000 la 1^{ère} année - Le besoin en financement de l'activité est ramené à 262.000€, dont 182.000€ de remboursement d'emprunt, montant quasi équivalent à celui du loyer demandé pour 3 salles au Castille mais qui finance un investissement et la rénovation du patrimoine public. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne s'inscrit pas dans les négociations permettant l'implantation d'un multiplexe à Fontaine-le-Comte - L'aménagement cinématographique global est totalement déséquilibré Salles art & Essai 5 à 6 Salles généralistes 28 (hypothèse non viable économiquement²) Risque que CGR développe une programmation art et essai au centre ville pour se démarquer de ses multiplexes de périphérie. - Projet le plus cher Estimé en 2006 à 4M€, ce projet nécessite des investissements publics : <table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr> <td>CNC Avance automatique³</td> <td>180.000€</td> </tr> <tr> <td>Ville de Poitiers</td> <td>600.000€</td> </tr> <tr> <td>Région et Département</td> <td>400.000€</td> </tr> <tr> <td>Apport de l'association</td> <td>400.000€</td> </tr> <tr> <td>Droits acquis</td> <td>120.000€</td> </tr> <tr> <td>Emprunt sur 20 ans</td> <td>2.300.000€</td> </tr> </table> (Annuités 182.000€) - Projet le plus long La durée des travaux est estimée à 1 an - Interruption de l'activité pendant les travaux L'association doit trouver un lieu où maintenir les projections pour ne pas perdre son public. 	CNC Avance automatique ³	180.000€	Ville de Poitiers	600.000€	Région et Département	400.000€	Apport de l'association	400.000€	Droits acquis	120.000€	Emprunt sur 20 ans	2.300.000€
CNC Avance automatique ³	180.000€												
Ville de Poitiers	600.000€												
Région et Département	400.000€												
Apport de l'association	400.000€												
Droits acquis	120.000€												
Emprunt sur 20 ans	2.300.000€												

² L'Etude de marché réalisée sur Poitiers par Hexacom en septembre 2009 évalue le nombre de salles nécessaires à 5 ou 6 pour l'Art et essai nécessaires et à 17 ou 18 pour le cinéma généraliste.

³ Sur demande écrite, dès lors que la taxe a régulièrement été acquittée, une **avance automatique** de 3 ans sur les droits générés par la TSA est accordée. Nous n'inscrivons ni l'**avance majorée** ni l'**aide sélective** du CNC qui sont accordées sur avis d'un comité d'experts.

3. Le projet soutenu par l'association : exploitation de l'ensemble du Castille ramené à 6 salles

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrit dans le projet du Grand Poitiers en permettant l'ouverture d'un multiplexe à Fontaine-le-Comte - Optimise les conditions d'exploitation de l'Art et Essai en créant un lieu dédié, convivial et à l'identité forte - Propose un meilleur équilibre de l'offre cinématographique globale Salles généralistes 20 Salles art et essai 7 - Offre une grande salle - Offre un espace d'accueil convivial - Inscrit un espace de bureaux sur site - Permet, si la Ville souhaite le maintien d'une offre généraliste en centre ville, d'ouvrir la programmation tout en renforçant l'offre sur l'ensemble du champ de l'art et essai - Les travaux seraient pour moitié réalisables avec les droits acquis au compte de soutien et une avance automatique du CNC. - En cas d'accord global avec CGR et le Dietrich, les travaux seraient éligibles à l'aide sélective du CNC. - Le compte d'exploitation prévisionnel fait apparaître un besoin en financement de l'activité cinéma ramené à 35.000€ ce qui dégage 330.000€ pour financer le spectacle vivant au TAP sans augmentation de subvention.⁴ - Ce projet pourrait être développé progressivement avec, dans un premier temps, une mise à disposition des 5 salles de gauche permettant de constituer une entité séparée et cohérente d'un point de vue technique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite des travaux Aménagement d'une grande salle de 350 places en réunissant les salles 1 et 3 Transformation de la salle 8 en espace de bureau Possibilité d'installer des sièges escamotables salle 6 afin de proposer une configuration plateau polyvalente (stages, rencontre, leçon de cinéma...) - Nécessite une reprise des négociations avec CGR afin de déterminer les conditions d'accès au bâtiment de gauche dont elle est propriétaire : rachat du fonds de commerce, loyer. - Nécessite une reprise de bail sur le bâtiment de droite et l'accord du propriétaire pour effectuer les travaux.

⁴ Dossier établi le 17 mars 2010 par la scène nationale pour la Ville de Poitiers sur une hypothèse 6 salles gérées par le TAP avec une ouverture de 30% à une programmation généraliste.

DEMAIN

CONCLUSION PROVISOIRE

Le projet de transformation du théâtre municipal, s'il reçoit le soutien « affectif » d'une part de notre public, en raison du caractère historique et patrimonial du bâtiment, ne peut évidemment être soutenu par l'association contre l'avis de la Ville de Poitiers, propriétaire des murs. La Ville est également le principal partenaire de l'association par son apport en subventions de fonctionnement pour l'ensemble des activités. En 2010, la subvention Ville représente 32.3 % des produits, celle de l'Etat représente 22.1 %, la Région, 15.3 % et le Département, 3.9 %.

Des projets pour le bâtiment ont été évoqués dans la presse, mais nous n'avons à ce jour aucune information. En outre, comme on l'a vu, ce scénario ne s'inscrit pas dans le cadre du projet global porté par la Communauté d'agglomération.

Dans ce contexte, l'association se doit de penser une alternative.

A la demande de la Ville, elle a étudié concrètement les conditions et les modalités d'exploitations des 3 salles proposées au Castille : cette hypothèse n'étant pas satisfaisante en ne réunissant pas suffisamment de critères de réussite, le bureau de l'association a demandé au Président de ne pas signer cet accord.

Parallèlement, l'association a proposé des projets : ceux qui sont présentés ici mais aussi un projet de 5 salles au Castille ou un avec 3 salles au Castille en conservant (provisoirement ?) l'ancien Théâtre.

Aujourd'hui, nous pensons que le projet d'exploitation de l'intégralité du Castille est celui qui permet au mieux de remplir les objectifs que s'était assignés l'association dès 2002 :

- il développe de façon maximale l'offre art et essai à Poitiers avec un nombre d'écrans optimum
- il permet d'offrir une programmation de films d'auteurs grand public au centre ville
- il permet d'atteindre un quasi équilibre financier de l'activité dégageant ainsi plus de 300.000 € pour financer plus de spectacles au Théâtre Auditorium et augmenter ses possibilités de partenariat avec les quartiers ou les autres partenaires culturels du grand Poitiers
- il crée une identité nouvelle, pensée comme un lieu de rencontres convivial pour le public
- il abrite les bureaux de l'équipe du cinéma et du festival Henri Langlois

Dans le contexte général du redéploiement de l'offre cinématographique, un tel projet a toute sa place et ne s'oppose pas aux intérêts des autres exploitants, ceux de CGR qui s'est déclarée prête à laisser ses salles du centre ville, ceux du Dietrich, dont nous avons rencontré les dirigeants le 9 juin et qui se déclarent ouverts, comme nous le sommes, à l'étude d'un projet conjoint.

En termes de vitalité pour le projet cœur d'agglomération, un complexe art et essai fédérateur, offrant une part significative de films large audience, nous paraît un atout pour le centre ville où il attirerait une population nombreuse, active, renouvelée, transgénérationnelle. Fort d'une ambition culturelle, il replacerait les enjeux artistiques au cœur du débat.

Nous demandons avant qu'une décision définitive soit prise :

- **que la concertation autour du cinéma à Poitiers réunisse ensemble tous les acteurs du secteur**
- **que les objectifs culturels du secteur associatif soient effectivement pris en compte**

SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR DORENAVANT LES INFORMATIONS CONCERNANT L'AVENIR DU TAP CINEMA, VEUILLEZ REMPLIR LA FEUILLE DE PRESENCE MISE A VOTRE DISPOSITION.

